



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 1^{ER} JUILLET 2025 19 HEURES - SALLE DU CONSEIL

PRESENTS CM : Didier **MANUBY**, Isabelle **MEGE**, Fernand **ANTUNES**, Hélène **COURTADON**, Isabelle **THAUVIN**, Annie **GARRACHON**, Remy **LAMYRAND**, Jacques **MOREAUX**, Ludovic **BERNARDIN**, Thierry **MEUNIER**

EXCUSES/POUVOIRS : René **MASSON** (pouvoir Remy **LAMYRAND**), David **BRUNET** (pouvoir Annie **GARRACHON**), Philippe **JOUBERTON** (pouvoir Isabelle **MEGE**), Alexis **ROSSIGNOL** (pouvoir Isabelle **THAUVIN**), Raquel **FERREIRA**, Amel **EL MANDILI** (Pouvoir Didier **MANUBY**), Carole **FALKENAU**,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Isabelle **MEGE**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires financières et administratives
- Affaires foncières,
- Associations,
- Assainissement,
- Communauté de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire fait part des décès de Monsieur David **MÈGE** (membre de la famille de Isabelle **MÈGE**) et de Monsieur **DIOGON**.

Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire adresse ses sincères condoléances aux familles concernées.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
406	TOTALENERGIE	ELECTRICITE BATIMENT COMMUNAUX	3 544.55 €
411	BRETONNET JULIA	AIDE INSTALLATION (MEDECIN)	3 500.00 €
453	FLEURS ET PLANTES D'AUVERGNE	FLEURISSEMENT ETE 2025	3 080.61 €

2. TRAVAUX

2.1) Mairie :

Suite à des problèmes de qualité sur les crépis, sous garantie, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la réfection des crépis de la mairie est en cours. Une réunion a eu lieu avec le responsable d'entreprise et le bureau MORPHO Architecture.

2.2) Maison de Santé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la maison de santé est en fonctionnement depuis le 1er juillet 2024.

Toutefois, des problématiques liées à une surchauffe de certains locaux ont été signalées par les professionnels de santé occupant les lieux.

Afin de remédier à cette situation, des échanges ont été engagés avec le bureau d'études R3i, sous la supervision du cabinet d'architecture mandaté pour le projet.

Cette démarche a permis d'identifier les sources potentielles de chaleur et d'envisager des solutions techniques visant à améliorer le confort thermique du bâtiment, notamment en période de fortes chaleurs.

Monsieur le Maire, informe que pour palier à ces problèmes, des mesures ont prises :

- Installation de BSO côté sud et ouest du bâtiment,
- Pose de films protecteurs sur les portes et menuiseries,
- Installation d'une climatisation pour l'accueil et la salle des masseurs kinésithérapeutes,

2.3) Bâtiment ancienne poste :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les travaux du bâtiment de l'ancienne poste sont terminés pour le doublage des murs et des menuiseries extérieurs.

Un devis a été demandé pour :

- Le changement des luminaires de plafond en LED car le système néon devient moins économe et ne se fabrique plus,
- La pose de film protecteur menuiseries et portes,

3. PROJETS

3.1) École élémentaire – SCOLAEE - Point avancement sur le projet :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur l'avancement du projet SCOLAEE et du début des travaux.

Une réunion a eu lieu avec le cabinet Morpho, le bureau d'étude R3i et le cabinet Inddigo sur le projet d'installation du mode de chauffage par gaz ou de la géothermie avec refroidissement pour le projet avec ses avantages et inconvénients,

Une nouvelle réunion aura lieu au cabinet Morpho sur l'ajustement définitif des plans et des économies potentielles à faire par rapport aux subventions en baisse.

Un courrier commun de sollicitation de subvention a directement été envoyé au Préfet du Puy-de-Dôme par la Députée et la Sénatrice du Puy-de-Dôme.

3.2) Ophis:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de logements Ophis à la place des anciens HLM aux Dômes.

Les services de Ophis sont venus présenter le futur projet de réalisation de 13 logements de T2 à T4 sur le site des Dômes.

Ce projet semble être définitif après plusieurs propositions et modifications. 13 petits pavillons seront construits avec un garage à l'exception de deux T2 avec des espaces terrasse et jardins.

4. AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

4.1) Point financier :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un point financier. La commune a perçu le versement de l'attribution de compensation de la communauté de communes d'un montant de **393 854.06 €**.

De plus dans le cadre du projet SCOLAEE et comme évoqué lors des séances précédentes, la demande de DETR qui a été faite auprès de l'Etat a été retenue dans sa totalité soit **450 000.00 €**.

Également, une notification de subvention de DETR de **8 520.00 €** sera perçue par la commune pour les travaux de la poste.

Le Maire indique que dans la démarche Petites Villes de Demain, la commune percevra pour ses projets Mairie et Maison de Santé près de **11 000.00€** pour l'ingénierie des projets.

4.2) Emprunt – projet SCOLAEE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des démarches de la commune auprès de la banque des territoires pour le prêt concernant le projet SCOLAEE.

Pour rappel une délibération pour un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € sur 25 ans a été prise lors de la dernière séance du 27 mai 2025.

Le dossier de demande d'emprunt a été transmis à la banque des Territoires pour étude et passage en commission le 17 juin 2025. Des éléments resteront à fournir une fois le dossier réceptionné : le permis de construire qui va être déposé prochainement et les notifications d'accord de subventions (celui de la DETR 2025 a été transmis à la suite de sa réception le 03 juin 2025).

4.3) Cimetières :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de la Société Odyssee de fournir un logiciel « Cimetières » avec les plans et la photothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise Odyssee d'un montant de 5030.00 euros avec plans et photothèque.
- Autorise M. le Maire à signer le devis.

5. AFFAIRES FONCIERES

5.1) Droit de Prémption Urbain : Parcelle AV 460 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle AV 460 située Avenue du Plan d'Eau avec bâti pour une surface 304 m² pour un prix de vente fixé à 275 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

5.2) Droit de Préemption Urbain : Parcelle AL 166 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle AL 166 située Avenue du Plan d'Eau avec bâti pour une surface 304 m² pour un prix de vente fixé à 275 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente.

David BRUNET est arrivé 19h45

5.3) Camping : Travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des travaux sont à prévoir dans le chalet PMR.

Il indique que suite au départ des anciens locataires, ce chalet est dans un état d'insalubrité avancé. Le Maire a demandé à l'ancien gérant de prendre les mesures nécessaires de nettoyage.

L'abattage des arbres a été validé mais sera décalé dans le temps car le bucheron est indisponible pendant deux mois pour cause d'arrêt de travail.

La commune doit également prendre un arrêté afin de l'évacuation d'un véhicule proche du chalet PMR.

5.4) Camping : Problèmes de voisinage

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des habitants proches du camping se plaignent du bruit.

Il informe également qu'une réunion avec le voisinage proche du camping a eu lieu, semble-t-il, dû à des nuisances sonores le soir.

Thierry MEUNIER a quitté la séance à 19h55

5.5) Bâtiment Moutarde :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'acquisition du bâtiment Moutarde pour la création future de commerces en centre bourg.

Une réunion aura lieu le mardi 08 juillet avec l'Epf-Smaf, la mairie et le propriétaire pour les formalités liées à ce projet d'achat.

5.6) Terrain HERMANN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la signature de la convention pour l'achat du terrain proche du Foyer Rural par l'Epf-Smaf de Monsieur Hermann pour la montant de 9 900.00€.

Ce terrain est derrière le Foyer Rural et permet d'aérer ce lieu après l'achat du terrain entre la Vieille Ferme et le bâtiment du Foyer.

6. PERSONNEL

6.1) Demandes de diminution du temps de travail :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu deux demandes de diminution du temps de travail pour l'année 2025/2026.

- Création d'un emploi permanent de rédacteur

Le Conseil municipal décide de créer un poste de Rédacteur à temps non complet doté d'un horaire hebdomadaire de 12,00 heures à compter du 01 septembre 2025.

L'intéressé sera rémunéré sur la base indiciaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et les charges sociales afférentes seront prélevés au chapitre 64.

- Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle principal de 1ère classe à temps non complet doté d'un horaire hebdomadaire de 31,50 heures à compter du 01 septembre 2025.

L'intéressé sera rémunéré sur la base indiciaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et les charges sociales afférentes seront prélevés au chapitre 64.

7. ASSOCIATIONS

7.1) Critérium du Dauphiné :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la 77^{ème} édition du Critérium du Dauphiné course de cyclisme est passée sur la commune le lundi 9 juin 2025. Des remerciements sont adressés à tous les membres des associations, bénévoles et élu.e.s qui se sont mobilisés pour assurer la sécurité aux abords des carrefours et intersections.

7.2) Diacomédie :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour la réalisation de la manifestation d'une durée de huit jours au Foyer rural, des WC provisoires ont été loués et des barnums ont été achetés.

Pour information, Monsieur le Maire propose de revoir le mode de réservation des salles et du matériel suite aux problèmes rencontrés pour les barnums.

7.3) Subvention :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association du don du Sang. La demande de subvention est parvenue en mairie, après le vote du budget. Dans ce contexte il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'attribution ou la non-attribution de cette subvention. Lors de la réunion de bureau des élus, un montant de 300.00 € a été proposé.

Monsieur le Maire propose d'accorder cette subvention à l'Association des Donneurs de sang bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accorder une subvention de 300 euros à l'Association des Donneurs de Sang bénévoles.
- Les crédits nécessaires seront prélevés au compte 65748

8. ASSAINISSEMENT

8.1) Travaux de Comps – planning entreprise Besançon

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, comme évoqué lors des dernières séances, que l'entreprise BESANCON propose de réaliser un commencement de travaux à l'extérieur du camping avant les congés d'été de l'entreprise.

Il reste à définir la période de commencement. Une rencontre aura lieu avec notre AMO, l'entreprise et la mairie.

9. COM/COM CSM ET SYNDICATS

9.1) Point CSM

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Que le Lancement administratif des Chèques Emploi Energie (CEE) a eu lieu pour le projet Scolaeé.
- Du nombre d'impayés des familles de la commune des Ancizes (centre de loisirs, restauration),
- Du Schéma Départemental des Aires de Covoiturage (SDAC)

9.2) SYDEM

- Travaux à la déchetterie pour la réalisation d'un bassin pour les eaux sales (clôture, portail)
- Passage de la collecte des OMR en C 0.5 à partir d'octobre en expérimentation
- Animation déchetterie le 09 Août 2025
- Suppression des colonnes Emmaüs et le Relais sur la place et en déchetterie,

9.3) Sioule et Morge

Monsieur le Maire informe du passage de la compétence assainissement. Une réunion sera organisée avec le syndicat Sioule et Morge.

10. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Bulletin municipal 2025 :**

Isabelle MEGE informe l'assemblée qu'il est en cours de réalisation et pourra être imprimé vers le 25 juillet.

➤ **Commémoration du 14 juillet 2025 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'organisation de la cérémonie du 14 juillet 2025.

➤ **Demande de soutien – Terre en fêtes :**

Hélène COURTADON informe de la demande de soutien de Terres en fête.